



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 9 novembre 2020

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

22

date de la convocation : le 3 novembre 2020

de Votants

26

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle Mélusine, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, Mme BELLANGER Geneviève, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CABARET Carole, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, M. FROGER Jonathan, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, M. PATAULT Laurent, Mme QUAGGIO Marion, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration : Mme CHARTRAIN Catherine à M. BLOT Alain, Mme FOULARD Sabrina à Mme LECAS Amélie, M. LECESVE Loïc à Mme GUILLARD Lisiane et Mme MAKRELOUFI Aline à M. BARRÉ Frédéric

Absents : M. BEZANNIER Marcel

Secrétaire de Séance : Mme Lisiane GUILLARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 12 octobre 2020
- Finances :
 - o Décision modificative n°3 du budget général
 - o Décision modificative n°1 du budget assainissement
 - o Contrat segilog
- Salle Mélusine :
 - o Tarifs de la salle Mélusine
 - o Demande de remise gracieuse
- Urbanisme :
 - o Modification du périmètre de l'ORT
 - o Candidature « petites villes de demain »
 - o Opposition au transfert de la compétence PLU
 - o Convention pour la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE)
- Fonctionnement :
 - o approbation du règlement intérieur
 - o nomination au conseil d'administration du Collège
 - o désignation d'un membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau)
 - o convention de mise à disposition d'une partie de l'ancienne poste à l'UCAIPB
- Jardin public
 - o Achat d'un terrain



- Convention d'accompagnement avec le CAUE
- Voirie : convention d'entretien d'un ilot séparateur avec le Département
- Marchés publics : marché d'assurance des risques statutaires du personnel
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

M. le Maire présente les décisions modificatives ci-dessous.

DELIBERATION N°2020- 115 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires.

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	615231		822	Entretien et réparations - Voies	- 17 000 €
		023	023		01	Virement à la section d'investissement	+ 17 000 €
Investissement	Dépenses	21	2111		020	Terrains nus	+ 11 000 €
		21	2151		822	Réseaux de voirie	+ 17 000 €
		23	2315	133	020	Installations, matériel et outillage techniques - en cours	+ 1 000 €
		23	2315		822	Installations, matériel et outillage techniques - en cours	- 12 000 €
	Recettes	021	021		01	Virement de la section de fonctionnement	+ 17 000 €

Suite à l'avis favorable de la commission « Finance – Économie » en date du 22/10/2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité, la décision modificative n° 3 du budget général.

DELIBERATION N°2020-116 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires.



BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	67	673		Annulations de titres sur exercices antérieurs	+ 7 000 €
	Recettes	70	704		Travaux	+ 7 000 €

Suite à l'avis favorable de la commission « Finance – Économie » en date du 22/10/2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget assainissement.

M. le Maire indique que suite à un courrier du Préfet, il sera nécessaire de composter les boues pour des raisons sanitaires. La SAUR nous enverra prochainement le montant du surcoût.

DELIBERATION N°2020-117 CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de la société Segilog pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels de la gamme Milord, la maintenance et la formation pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Segilog pour un montant de 8 500.00 € H.T/ an soit 25 500 € HT pour 3 ans.

2) Salle Mélusine

DELIBERATION N°2020- 118 TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 – LOCATION DE LA SALLE MELUSINE

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs ci-dessous, suite aux avis favorables des commissions « Finance – Économie » du 22/10/20 et « Vie locale » du 29/10/20.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	TARIF H.T. DU 1/05 AU 30/09	TARIF H.T. DU 1/10 AU 30/04	Montant de la caution
	TARIF / JOUR	TARIF / JOUR	
Salle A (374 m ²)	175,00 €	265,00 €	500,00 €
Salle B (235 m ²)	115,00 €	175,00 €	500,00 €
Salle C (158 m ²)	60,00 €	115,00 €	250,00 €
Cuisine	145,00 €	160,00 €	
Hall et bar	80,00 €	105,00 €	250,00 €
Gradins salle de cinéma	285,00 €	285,00 €	
Sonorisation	45,00 €	45,00 €	

Une remise de 30% sera accordée aux habitants, entreprises et commerçants de Bonnétable.



Les arrhes correspondent à 20% du montant de la location.

La vaisselle n'est pas prêtée aux particuliers.

GRATUITÉ pour les écoles et collèges de Bonnétable.

Les salles pourront être mises à disposition gracieusement pour les associations menant, en partenariat avec la Commune, une action gratuite, ouverte à tous, à destination de la population locale.

DELIBERATION N°2020 – 119 TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 – LOCATION DE LA SALLE MELUSINE POUR LES ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LA COMMUNE

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs ci-dessous, suite aux avis favorables des commissions « Finance – Économie » du 22/10/20 et « Vie locale » du 29/10/20.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	TARIF H.T. DU 1/05 AU 30/09	TARIF H.T. DU 1/10 AU 30/04	Montant de la caution
	TARIF / JOUR	TARIF / JOUR	
Salle A (374 m ²)	82,50 €	125,00 €	500,00 €
Salle B (235 m ²)	55,00 €	82,50 €	500,00 €
Salle C (158 m ²)	27,50 €	55,00 €	250,00 €
Cuisine	67,50 €	75,00 €	
Hall et bar	37,50 €	50,00 €	250,00 €
Gradins salle de cinéma	135,00 €	135,00 €	
Sonorisation	22,50 €	22,50 €	

Les arrhes correspondent à 20% du montant de la location

La vaisselle est mise à disposition gratuitement aux associations.

GRATUITÉ : pour l'occupation des salles pour les manifestations organisées pour

- les automnales de peinture

- l'élection des ambassadrices

- des activités pédagogiques à destination des enfants par une association des parents d'élèves

La salle C (ou B) est proposée gratuitement pour effectuer les réunions de travail ou les assemblées générales.

Mme Cabaret souhaite savoir si une gratuité de la salle pourrait être accordée à l'association « les tréteaux de Malestable » pour les prochaines représentations. M. le Maire demande à Mme Cabaret que l'association fasse une demande écrite.

DELIBERATION N°2020 – 120 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE LOCATION DE LA SALLE MELUSINE – ASSOCIATION SOUTIEN A DOMICILE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de location gratuite de la salle Mélusine pour l'Association « Soutien à domicile ».

Cette dernière a organisé une réunion d'informations le 8 octobre 2020 sur la prévention des chutes chez les personnes de plus de 60 ans. Cette réunion était gratuite et ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans.



Considérant que le projet n'a pas été réalisé en concertation avec le CCAS et la Mairie, M. le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la gratuité et d'appliquer le tarif réservé aux associations de la commune, à savoir une remise de 50% sur la location de la salle B pour leur réunion du 8 octobre 2020, soit un cout de 82,50 € H.T.

3) Urbanisme

M. le Maire donne la parole à M. Blot, adjoint.

DELIBERATION N°2020 – 121 OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) – MODIFICATION PERIMETRES ET ACTIONS – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-7

Par la délibération n°7 du 6 janvier 2020, le Conseil municipal avait acté le lancement de l'ORT en précisant les actions et périmètres établis.

Pour rappel, l'ORT vise la requalification d'ensemble de centre-ville en facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Par la mise en place d'une ORT, une palette d'outils opérationnels est mise à disposition des territoires.

Suite à cette délibération, la Communauté de communes, a soumis aux services de l'Etat son projet de convention, les périmètres et les actions pressentis pour validation.

Les services de l'Etat ont fait part de leur soutien à cette candidature, mais n'ont pas validé une action proposée par la Commune qui prévoyait d'intégrer des projets de construction neuve dans les fiches actions de l'ORT. L'essence même de ce dispositif portant essentiellement sur la requalification du bâti ancien des centres-villes et centres-bourgs.

M. le Maire propose ainsi les fiches actions modifiées ci-dessous.

1- Place Charles de Gaulle :

Description de l'action :

Réaménagement de la place en respectant ses fonctions existantes (stationnement pour les commerces voisins, traversée des collégiens, stationnement des bus scolaires à destination du lycée)

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Objectifs :

Recentrer l'aide médicale à la personne, créer une zone de soins proche du centre-ville

Faciliter le stationnement proche de trois commerces (bar/tabac/journaux, restaurant, boulangerie)

Conforter ce point névralgique et sécurisé des transports scolaires

Opérations envisagées :

Construire une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Redessiner un plan de circulation et de stationnement propice à la coexistence des piétons, cyclistes, automobiles et bus

2- Jardin Public :

Description de l'action :

Aménagement du Parc depuis la rue du Maréchal Leclerc jusqu'aux plans d'eau inclus en améliorant l'existant et en créant différentes zones : stationnement, promenade (piétons et cycles), loisirs, pique-nique, repos, espaces de mise en valeur de la biodiversité

Objectifs :

Renforcer l'attractivité touristique de la ville en exploitant les potentialités du site. Conforter son identité de lieu où il fait bon passer (accès au centre-ville pour les zones urbaines de part et d'autre de l'avenue de la Forêt), se rencontrer, se reposer, se divertir, tout en terminant la reconversion de l'ancien terrain de camping

Opérations envisagées :

Aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars, création d'un labyrinthe végétal et d'un parcours pédagogique avec mise en valeur des intérêts floristique et faunistique (mares pédagogiques, sentiers de cheminement avec panneaux explicatifs...)

Mise en place d'un éco pâturage



Les périmètres retenus pour la mise en place de l'ORT sont annexés à la présente délibération.

La convention initiale pourra se voir abonder de nouvelles actions, par voie d'avenant, au fur et à mesure de l'avancement de l'ORT.

Suite à l'avis favorable de la Commission « aménagement de la ville » en date du 28/10/20,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *APPROUVE les modifications apportées au projet d'Opération de Revitalisation du Territoire,*
- *CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative à ce programme*

DELIBERATION N°2020 – 122 CANDIDATURE AU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

En lien avec l'Opération de Revitalisation de Territoire pour laquelle la Communauté de communes et ses 4 pôles principaux s'engagent actuellement, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1^{er} octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et le délègue territorialement aux préfets de Département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- *Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),*
- *L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,*
- *Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.*

Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

Ce dispositif prévoit l'accompagnement de 1000 binômes commune(s)-intercommunalité. A ce titre, la Communauté de communes Maine Saosnois ainsi que les 4 communes inscrites dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire, à savoir Mamers, Marolles-les-Braults, Bonnétable, Saint-Cosme-en-Vairais souhaitent candidater à ce dispositif. Dans le cas d'un avis favorable, l'inscription dans ce dispositif sera actée par un avenant à la convention ORT, dont la signature est prévue fin octobre.

Suite à l'avis favorable de la Commission « aménagement de la ville » en date du 28/10/20,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *Valide la candidature de la Ville de Bonnétable au dispositif « Petites Villes de Demain », en binôme avec la Communauté de Communes Maine Saosnois*
- *Dit que cette candidature sera adressée à la Préfecture de la Sarthe, ainsi qu'à la Communauté de Communes Maine Saosnois.*

M. Vogel précise que le Préfet de la Sarthe a accepté notre candidature. Ce dernier la proposera donc au Préfet de Région, décisionnaire. M. Vogel précise que beaucoup de binômes Communauté de Communes / Communes ont fait acte de candidature. Tous les dossiers ne pourront malheureusement pas être retenus.

DELIBERATION N°2020 – 123 OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS



Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-il de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dénommée loi « ALUR »), les communautés de communes et d'agglomération non compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 31 décembre 2020, le deviendront de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1er janvier 2021.

A ce titre, les communes peuvent exercer un droit d'opposition entre le 1- octobre et le 31 décembre 2020, Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

*Considérant que la commune de Bonnétable souhaite garder la compétence PLU en attendant la finalisation du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale),
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,
Suite à l'avis favorable de la Commission « aménagement de la ville » en date du 28/10/2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Maine Saosnois.*

M. le Maire propose ensuite de reporter le point « Convention de participation pour équipements publics exceptionnels » au prochain conseil municipal de façon à ce que le dossier puisse être étudié en commission.

4) Fonctionnement

DELIBERATION N°2020-124 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;*
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;*
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.*

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur annexé.

DELIBERATION N°2020-125 DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Catherine Chartrain au conseil d'administration du Collège de Bonnétable pour représenter la Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Catherine Chartrain pour représenter la Municipalité au conseil d'administration du Collège la Foresterie à Bonnétable.

DELIBERATION N°2020-126 DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

*Monsieur le Maire propose de représenter la commune au niveau de la Commission Locale de l'Eau
Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Frédéric BARRÉ pour représenter la Commune au sein de la CLE.



DELIBERATION N°2020-127 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE POSTE AUPRES DE L'UCAIPB

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancienne poste, situé rue Saint Nicolas auprès de l'Union des Commerçants Artisans Industriels du Pays intercommunal Bonnétablien (UCAIPB).

En effet, suite au confinement qui met en péril les entreprises, les commerces et les productions locales, l'UCAIPB met en place son premier site d'achat en ligne afin de pallier la perte de chiffre d'affaires de nos petits commerces. A ce titre, l'association a besoin d'un local pour stocker sa marchandise et préparer ses commandes.

Cette convention précise les modalités de cette mise à disposition gracieuse et prendra effet dès sa signature et sera valable jusqu'au 31/12/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'UCAIPB, telle qu'annexée à la présente délibération.

Il est précisé que Mme Courtan n'a pas pris part au vote.

M. Vogel indique que les élus et la population doivent soutenir les commerçants locaux car leur survie (pour certains) est en jeu.

M. Lemonnier souligne l'initiative et le travail important effectué par l'UCAIPB ces derniers jours.

Mme Courtan précise que le site www.drivadore301.com fonctionne et qu'il sera étoffé au fur et à mesure des semaines à venir.

5) Jardin Public

M. le Maire donne la parole à Mme Baltazart.

DELIBERATION N°2020-128 ACQUISITION D'UN TERRAIN

Madame Baltazart propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un terrain jouxtant le jardin public. Ce terrain cadastré AC 247 et d'une superficie de 10 373 m² comprend une partie prairie humide, des fossés, un petit bois et un hangar.

Ce terrain serait idéal pour accueillir : au moins 5 places de parking en rangement bataille, un espace de détente ou pique-nique à l'ombre et un jardin partagé en hauteur, à destination des partenaires sociaux (voire scolaire).

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement / Développement durable » en date du 20 octobre 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- *Faire l'acquisition du terrain cadastré AC 247 pour la somme de 8 500 € aux propriétaires*
- *Signer tous les documents nécessaires auprès de Me Porzier*

Il est précisé que M. Tortevois n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N°2020-129 CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE

Mme Baltazart présente la convention d'accompagnement de la Commune de Bonnétable pour l'organisation de la procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du parc du château. Le montant de la prestation s'élève à 1 000 €.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente.

6) Voirie

M. le Maire propose de reporter le point « convention d'entretien d'un ilot séparateur avec le Département » à une date ultérieure.



M. le Maire est dans l'attente de confirmation de la remise en état des ilots par le Département avant la reprise par la commune.

7) Marchés publics

DELIBERATION N°2020-130 ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE SUR LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché d'assurance sur les risques statutaires du personnel arrive à échéance le 31/12/2020.

Un nouveau marché a été lancé et 2 offres ont été reçues.

Après avoir comparé les offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société Gras Savoye, la mieux disante, en optant pour le marché de base.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'assurance sur les risques statutaires du personnel auprès de l'entreprise Gras Savoye du 01/01/2021 au 31/12/2022 avec un taux de cotisation de 7.64 %.

8) Questions diverses

TABLE DES DECISIONS 2020

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
05/10/2020	DM - 2020-85	Location d'une nacelle pour installation des illuminations de Noël	Loxam	781,85 €
06/10/2020	DM - 2020-86	Achat de livres pour le CMJ	Editions Prost	62,50 €
06/10/2020	DM - 2020-87	Achat d'un trancheur à pignon	La Corpo	1 990,00 €
08/10/2020	DM - 2020-88	Achat de 2 bornes fixes	Somaco Est	775,20 €
09/10/2020	DM - 2020-89	Location d'une minipelle	Loxam	261,36 €
12/10/2020	DM - 2020-90	Réparation du verti drain	Agri-Loisirs	1 995,43 €
12/10/2020	DM - 2020-91	Location d'un scarificateur	Tessé JL	99,99 €
14/10/2020	DM - 2020-92	Vérification périodique des équipements sportifs	SOCOTEC	1 160,00 €
15/10/2020	DM - 2020-93	Achat d'illuminations de Noël	Leblanc Illuminations	2 069,51 €
22/10/2020	DM - 2020-94	Achat de 5 ordinateurs	Delta Technologies	5 823,98 €
22/10/2020	DM - 2020-95	Achat de graves	Lechat	1 107,00 €
28/10/2020	DM - 2020-96	Remplacement d'un bruleur à l'école élémentaire	Maine combustion	2 465,00 €
28/10/2020	DM - 2020-97	Remplacement de batteries des onduleurs	SARL Easy Clic	317,99 €
29/10/2020	DM - 2020-98	Signalisation horizontale devant l'église	ESVIA	596,70 €
02/11/2020	DM - 2020-99	Achat d'arbres	Vegetal services	2 339,19 €



M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de la section athlétisme concernant le matériel acheté par la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 décembre à 20h30 sans doute à la Salle Mélusine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Vu pour être affiché le 12/11/2020,

A adopter au conseil municipal du 7/12/2020

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 9/11/2020

Le maire, Frédéric BARRÉ



La secrétaire de séance, Madame Lisiane GUILLARD

Les élus municipaux présents à la séance du 9/11/2020 :

Cindy AUMONT	Jean François AVENARD	Noémie BALTAZART
Geneviève BELLANGER	Alain BLOT	Christophe BUNAS
Carole CABARET	Nathalie COURTAN	Patrick CRAYON
Aurélia DUPONT	Jonathan FROGER	Alain GODET
Amélie LECAS	Thierry LEMONNIER	Laurent PATAULT
Marion QUAGGIO	Jean-Louis TORTEVOIS	Bernard TOURNET
Jacqueline VENARA	Jean Pierre VOGEL	

